

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B1.1 et B1.3

N° de la demande : 2008-2870
Catégorie : Catégorie B, sous-catégories B1.1 (Modification des propriétés chimiques de la MAQT – Nouvelle source, même titulaire) et B1.3 (Modification des spécifications du produit)
Produit : Herbicide glyphosate de qualité technique
N° d'homologation : 28967
Matière(s) active(s) (m.a.) : Glyphosate [GPS]
N° de document de l'ARLA : 1784639

But de la demande

La présente demande vise l'ajout d'une nouvelle source et la modification des spécifications de l'herbicide glyphosate de qualité technique (Technical Glyphosate Herbicide), numéro d'homologation 28967.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : glyphosate

Nom chimique : *N*-(phosphonométhyl)glycine

Propriétés de l'herbicide glyphosate de qualité technique :

Propriété	Résultats
Couleur et état physique	Incolore, solide cristallin
Concentration nominale	96,2 %
Odeur	Inodore
Masse volumique	1,7 g/mL
Pression de vapeur	$1,31 \times 10^{-2}$ MPa
pH	2,05 (solution à 1 %)
Solubilité dans l'eau	10,5 g/L
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol/eau	Log $K_{oe} < -3,2$ (pH = 2 à 5)

Les exigences relatives aux données sur les propriétés chimiques de l'herbicide glyphosate de qualité technique sont remplies.

Évaluation sanitaire

L'herbicide glyphosate de qualité technique produit sur le nouveau site de fabrication est considéré comme étant similaire à celui de la source de glyphosate actuellement homologuée. On s'attend donc à ce que son profil toxicologique ne diffère pas de manière significative de celui du produit précédent et, par conséquent, aucune donnée toxicologique n'est requise.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée en appui à l'ajout d'une nouvelle source de glyphosate pour la fabrication de l'herbicide glyphosate de qualité technique. Étant donné que le produit de qualité technique fabriqué sur le nouveau site n'altère pas les propriétés chimiques de l'herbicide glyphosate de qualité technique, il ne devrait en résulter aucune augmentation des résidus. Par conséquent, l'exposition alimentaire ne devrait ni augmenter ni poser de risque inacceptable pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour cette demande.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour cette demande.

Conclusion

Après examen de toutes les données disponibles, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est en mesure d'approuver la nouvelle source de glyphosate et la modification des spécifications de l'herbicide glyphosate de qualité technique (n° d'homologation 28967).

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

1620961	2008, Applicant & Manufacturer Name and Address - Glyphosate Tech (GF-1548) - new source, DACO: 2.1,2.2 CBI
1620962	2008, Group A: Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Manufacturing Process, Discussion of Formation of Impurities, Preliminary Analysis, Certified Limits and Enforcement Analytical Methods, DACO: 2.11.1,2.11.2,2.11.3,2.11.4,2.12.1,2.13.1,2.13.2,2.13.3,2.3.1,2.4,2.5,2.6,2.7,2.8,2.9
1781309	2009, Glyphosate Tech - Suppliers of Starting Materials, DACO: 2.11.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.